

# FRANCE RELANCE



## ► Une ambition ne doit pas en chasser une autre... ◀

**L**e plan de relance annoncé à la rentrée traduit un bon signal politique en faveur de la forêt. Une enveloppe de 200 millions d'euros sera allouée à la filière forêt-bois, dont 150 millions au profit du renouvellement de la forêt française. Un enjeu majeur pour les forestiers qui, face au défi de l'adaptation au changement climatique, ont besoin d'être soutenus pour assurer dès aujourd'hui les actes de gestion durable qui auront des répercussions sur les décennies à venir. Cette enveloppe, étroitement liée à la relance verte insufflée par le gouvernement dans le contexte de crise de la Covid-19, ne doit cependant pas faire oublier tous les autres dispositifs d'aide aux forestiers.

Si le Fonds stratégique de la filière forêt-bois ne semble à ce stade pas impacté, il n'en va pas de même pour le dispositif DEFI (dispositif d'encouragement fiscal d'investissement en forêt<sup>1</sup>). Cette mesure fiscale, délimitée dans le temps, arrive à échéance le 31 décembre 2020. Mais à l'heure actuelle, ce dispositif n'apparaît pas dans le projet de loi de finance 2021. Cette inaction du gouvernement est d'autant plus inacceptable que le CGAAER<sup>2</sup>, chargé d'évaluer cette mesure fiscale au mois d'avril 2020, a rendu un rapport montrant tout le bénéfice du DEFI pour développer la gestion durable des forêts privées. Les rapporteurs n'ont pas seulement préconisé de le pérenniser, ils ont également défini plusieurs axes pour améliorer son efficacité.

Fransylva (au niveau national et avec l'appui de toutes les antennes sur le terrain) travaille en étroite collaboration avec les parlementaires pour réinscrire cette mesure dans le PLF 2021 et proposer des axes d'améliorations. Parmi eux : le relèvement des taux,

1. Voir l'article de *Forêts de France* n° 631, p. 23 : « Le DEFI travaux, un accompagnement indispensable ».

2. Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux.

01. Laurent de Bertier. @Fransylva.

l'assouplissement des normes, le passage en crédit d'impôt et la mise en place d'un taux majoré pour les secteurs en crise sanitaire avérée.

Le cycle forestier s'inscrit dans le temps long, sur des décennies. Restons très vigilants afin que les dispositifs d'aide structurants restent valables sur le long terme. En effet, la forêt ne se reconstruira pas (seulement) en deux ans et le propre d'une vraie politique forestière est d'insuffler de la confiance et de la constance...

**Laurent de Bertier**  
Directeur général de Fransylva

Suivez Fransylva sur :



02. Paysage du Cantal. @Pascal Charoy.

